

La politique de réduction des déchets du Sicoval

Dans le cadre de sa politique de prévention des déchets, la Communauté d'Agglomération du Sicoval, accompagne les habitants volontaires à l'aménagement de sites de compostage dans leur résidence. Quels avantages ? **Réduire les déchets et maîtriser leurs coûts**, mais aussi rendre les sols des jardins fertiles, faire pousser des plantes à côté de chez soi, se retrouver entre voisins autour d'un geste devenu quotidien pour des millions de français ...

Fin 2018, plus de 42 résidences équipées sur le territoire du Sicoval.

Pourquoi composter en résidence ?

Composter en bas de chez soi c'est permettre à tout citoyen de participer au cycle de la matière organique. Restes de repas, épluchures de fruits et légumes, marc de café, sachet de thé, coquilles d'œufs, autant de déchets qui peuvent rejoindre le composteur. Le résultat ? Vous récoltez un terreau fertile pour vos plantes et espaces verts, vous partagez des moments conviviaux avec vos voisins, et vous réduisez considérablement le volume de vos poubelles d'ordures ménagères.

20 foyers qui compostent c'est entre 1,5 et 3 tonnes de déchets écartés de la poubelle d'ordures ménagères de la résidence.

Composter en bas de chez vous : c'est possible !

Le Sicoval vous accompagne dans le compostage partagé. Notre démarche suit une méthodologie précise et vous propose un soutien en plusieurs étapes :

- étude de faisabilité sur site
- réunion de présentation du projet et concertation des habitants
- aménagement du site avec les équipements proposés par le Sicoval
- inauguration
- accompagnement et formation des référents de sites de compostage
- visites de suivi
- animations et mise en réseau des référents

Il s'agit à travers cette démarche d'expliquer aux habitants comment faire et de les accompagner dans le choix de leur organisation, afin qu'ils deviennent autonomes dans la gestion de leur site de compostage.

Il s'agit également de faire le lien avec les différents partenaires pour le démarrage du projet.



Les questions les plus fréquentes :

Dans un composteur, que peut-on mettre ?

Tous les déchets organiques issus de la cuisine et de l'entretien des espaces verts. Composter les épluchures de fruits et légumes, les restes de repas, les résidus de thé, de café, les papiers (type essuie-tout) et cartons usagers, vous permet de réduire de plus de 30% le volume de votre poubelle. Les volumes de compost (excellent fertilisant) produit pourront aisément être utilisés dans vos jardinières et les espaces verts de la résidence.

Est-ce que composter demande beaucoup de temps ?

Hormis vider régulièrement votre bio-seau (seau spécial pour les déchets alimentaires), composter demande seulement un peu d'observation, un retournement du contenu tous les 3 à 6 mois et une récolte de compost tous les 6 à 9 mois.

Les temps d'entretien du site de compostage sont autant d'occasions d'organiser des moments conviviaux entre voisins : apéro-compost, fête des voisins, échange de recettes etc. Et pourquoi ne pas envisager de nouveaux projets au sein de votre résidence, comme un jardin partagé !

Un composteur, ça sent mauvais et ça attire les bestioles ?

S'il est bien géré, il n'y a aucune nuisance ! Le soutien technique du projet et une formation vous permettront de suivre vous-même le compostage et de rectifier les éventuels dysfonctionnements.

Quel matériel ?

Composter avec ses voisins est à peu près similaire au compostage individuel.

Il faut : des composteurs, un bac pour stocker des matières sèches, un bio-seau par participants, un arrosoir, une griffe, une fourche et de bonnes informations. Ajoutez des matières sèches (type feuilles mortes, taille de haies ou broyat de branches) et un peu de savoir-faire : vous voilà prêt à pratiquer !

Le nombre de composteurs sera défini par le Sicoval et ajusté aux besoins de votre résidence.

Quel est le coût pour les habitants / la copropriété ?

Le soutien technique (conseils, réunions, formation et suivi) pour mener à bien votre projet de compostage partagé est entièrement pris en charge par le Sicoval.

Composteurs et bio-seaux, vous sont proposés à un tarif préférentiel.

**Pour bénéficier d'informations ou de l'accompagnement du Sicoval
Renvoyez le formulaire de candidature ou contactez:**

**Service déchets du Sicoval
65, rue du chêne vert 31 670 LABEGE**

05 62 24 02 02

relation.usagers@sicoval.fr

**TERRE CRÉATIVE
& SOLIDAIRE**

www.sicoval.fr

